

liser. Ces doctrines sont l'abolition de la propriété et le droit au travail.

Il y a encore une cause qui empêche la confiance de se rétablir, c'est l'absence de sentiments religieux. Vous avez supprimé les clubs, vous avez mis les réunions les plus innocentes sous la surveillance de la police. (Rumeurs.) Vous avez ordonné le désarmement, vous avez bien fait ; mais croyez-vous, avec ces mesures, rétablir la confiance ? non. Quoique vous fassiez, les idées que je proclame se feront jour. Prenez-y garde, le socialisme a les yeux sur vous... (Longue agitation.)

L'orateur retourne à sa place au milieu d'un tumulte inexprimable.

M. Sénard, ministre de l'intérieur, paraît à la tribune.

M. A. Thouret élève la voix.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Thouret, je vous rappelle à l'ordre. Vous n'avez pas le droit d'empêcher un ministre de prendre la parole.

M. A. THOURET. Je ne crois pas qu'il soit de la dignité de l'Assemblée de répondre à de semblables attaques contre l'ordre social.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. SÉNARD, ministre, de l'intérieur, Ne croyez pas que j'aie demandé la parole pour répondre à ce que vous venez d'entendre, ni même pour exprimer, au nom du gouvernement, les sentiments d'indignation (Très-bien ! très-bien !) qu'a soulevés le discours de l'orateur qui descend de la tribune. Il a dit tout-à-l'heure qu'il n'y avait que le droit de la force ; vous lui avez fait la plus noble réponse que vous puissiez lui faire, en respectant le droit de cette tribune. Il a fait plus encore : il a cherché à diviser le pays en deux classes, en s'identifiant avec le prolétariat et on vous identifiant avec la bourgeoisie.

Le gouvernement, qui n'avait pas prévu qu'aujourd'hui cette tribune serait affligée.

Voix nombreuses ; Dites souillée.

M. SÉNARD. Permettez-moi de ne pas accepter cette expression... plus la pensée est énergique et forte, plus le langage doit être modéré. Le gouvernement, qui n'avait pas prévu que que cette tribune serait affligée par l'apologie du crime, sous toutes les formes, par l'injure à la France, par l'excitation à la révolte et à toutes les mauvaises passions, le gouvernement, sans se préoccuper de savoir si le socialisme avait les yeux ouverts sur lui, ne s'occupait que de soulager les misères du peuple, et voyant épuisé le crédit de 3 millions accordé pour secours aux travailleurs sans ouvrage, m'avait chargé d'apporter ici un décret portant demande d'un nouveau crédit pour le même objet, et j'attendais avec impatience le moment de le présenter. (Bruit confus !—Non ! non !)

Je n'ai pas cru devoir différer le moment de le présenter. (Nouveaux bruits.) L'Assemblée doit être convaincue que les choses dites à cette tribune ne peuvent exercer aucune influence sur la détermination du gouvernement. Il m'a semblé que je devais apporter ici ce projet de décret et je persiste... (Interruption.)

Une voix : Vous avez tort !

M. SÉNARD. Il ne m'a pas semblé qu'il fallût retarder la présentation d'un projet

qui doit adoucir le sort des classes nécessiteuses.

Quelques voix : Déposez-le ! déposez-le !

M. Sénard dépose le projet de décret sur le bureau du président.

L'Assemblée donne acte de la présentation de ce décret, qui sera imprimé, distribué et renvoyé au comité des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs ordres du jour motivés ont été présentés sur la proposition du citoyen Proudhon. On a demandé aussi la question préalable. (Interruption prolongée.)

M. de Larochejaquelein paraît à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Voici un ordre du jour qui s'écarte des habitudes parlementaires. Je dois en donner connaissance à l'Assemblée : Attendu que le discours prononcé par M. Proudhon est une atteinte aux droits de l'Assemblée nationale et un appel à l'insurrection : " L'Assemblée passe à l'ordre du jour ; elle décide, en outre, que le discours ne sera pas inséré au *Moniteur*, et que les journaux qui le reproduiraient seraient poursuivis."

Exclamation presque générales ; on réclame la question préalable.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole contre la question préalable. (Exclamations diverses.) Je ne veux pas que la question préalable soit admise sans être motivée (Non ! non !—M. Dupin paraît à la tribune.—Vive opposition à gauche.—A droite : Parlez ! parlez !—Longue agitation.)

M. DUPIN. On a proposé un ordre du jour motivé, puis on a demandé la question préalable. Est-ce sur l'ordre du jour ou sur la proposition de M. Proudhon.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. C'est sur la proposition de M. Proudhon. (Oui ! oui ! c'est cela !) Du reste, j'aurais demandé la question préalable contre la proposition ; car je ne veux pas que l'on puisse interdire l'insertion d'un discours dans le *Moniteur* (Approbation.)

M. DUPIN. Quant à la proposition de M. Proudhon, je n'ai rien à ajouter à l'ordre du jour qui devra manifester la réprobation de l'Assemblée ; mais il y a deux dispositions dans cet ordre du jour : la première disposition peut très-bien être adoptée, mais je ne concevais pas qu'on adoptât la seconde partie qui est relative à la non-insertion du discours dans le *Moniteur*, et cela dans l'intérêt même de l'Assemblée.

M. DUCLERC. Un ordre du jour exprimera mieux le sentiment de la chambre que la question préalable. Je demande que M. le président donne lecture de tous les ordres du jour présentés.

M. THIENS, rapporteur. Je pense qu'un ordre du jour motivé répondra mieux à l'indignation de l'Assemblée que la question préalable. (Oui ! oui !) Je crois que personne ici ne contestera cette expression d'*indignation*. (Non ! non ! personne !)

Le rapporteur, prêt à remplir son devoir est à la disposition de l'Assemblée. (C'est inutile ! non ! non !) Je désire qu'il soit constaté que s'il n'y a pas de réponse faite, c'est que l'Assemblée a pensé qu'il convenait mieux de répondre par un ordre du jour motivé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une

quinzaine d'ordres du jour motivés, signés par un grand nombre de représentants : enfin, après un tumulte impossible à décrire et au milieu d'une foule de propositions qui se croisent et se confondent, l'Assemblée procède au scrutin de division sur un ordre du jour aussi motivé :

" L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique, qu'elle est une violation flagrante du droit de la propriété, base de l'ordre social ; qu'elle encourage la délation et fait appel aux plus mauvaises passions ; " Considérant, en outre, que l'auteur a calomnié la révolution de février en voulant la rendre complice des théories qu'il est venu développer à la tribune, passe à l'ordre du jour."

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votans, 693 ; pour l'adoption, 691 ; contre 2.

La chambre adopte.

La séance est levée à sept heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique. Interpellations de M. Crespel de Latouche sur la suppression des journaux.

#### Chronique Politique.

—Plusieurs journaux ont loué avec effusion le désintéressement du prince Louis-Napoléon, qui refusa le titre de représentant de la France, mais qui sollicitait en même temps la couronne de Sicile. De mauvais plaisants disent que cette modestie est de l'ambition rentrée et que le prince, à l'instar de la société des *Droits de l'Homme*, n'a pas voulu donner et réserver l'avenir. Or, comme l'a dit Victor Hugo, dans son ode à Bonaparte : *l'avenir est à Dieu*, et Dieu protège la France !

(Coursaire.)

—Un journal de province publie une lettre fort connue, dit-il, dans les bureaux de la préfecture d'Epinal :

" A. M. le préfet des Vosges.

" Monsieur le préfet, je m'empresse de vous prévenir que nous avons une éclipse de lune hier soir dans notre village. Du reste, tout est parfaitement tranquille.

" X... maire de V..."

—M. Armand Marrast a formellement déclaré qu'il donnerait un grand dîner chaque semaine à l'hôtel de la présidence.—Le mot de Paul-Louis Courier ne cesse pas d'avoir son application sous la république : " Une bonne table sert toujours à avoir une majorité bien nourrie." (Cours.)

—On parle de Six cents insurgés rangés dans la catégorie de ceux qui doivent être transportés. Le premier départ aurait lieu sous peu de jours, et le ministère de la guerre s'occupe en ce moment des préparatifs nécessaires à la mise en marche de ce convoi.

—Une lettre de Berlin donne de tristes nouvelles sur la situation de la famille royale de Prusse. Par suite de la révolution, le roi et la reine sont dans un état de tristesse excessif, et le prince de Prusse habite dans une sorte d'isolement aux environs de Podstam.

—Le roi de Wurtemberg est, dit-on, sur le point d'abdiquer la couronne.

—Jusqu'au 15 juillet, il était mort à Jassy du choléra onze mille personnes, y compris l'archevêque.